

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-042

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Organisation d'ateliers parentalité sur les Réflexes Archaïques par Madame MAS Marie-Hélène EI (66 allée Merlino 01600 Trévoux), auprès des enfants et des parents de l'Etablissement d'Accueil du Jeune enfant « A P'tis Pas » à Montrevel-en-Bresse et d'une conférence à destination des parents et des professionnels de la petite enfance organisée par le Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » et l'Etablissement d'Accueil du Jeune enfant « A P'tis Pas » à Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame Mas Marie-Hélène El pour l'organisation d'ateliers parents/enfants et d'une conférence à destination des parents et des professionnels.

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Madame MAS Marie-Hélène El afin de mettre en place des ateliers parents/enfants au sein de l'Etablissement d'Accueil du Jeune enfant « A P'tits Pas » de Montrevel-en-Bresse et une conférence à destination des parents et des professionnels organisée par le Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » à Montrevel-en-Bresse.

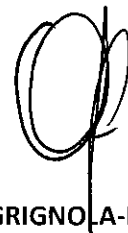
Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Madame Mas Marie-Hélène El de 17h15 à 18h15 le jeudi 16 mars 2023, le jeudi 27 avril 2023 et le mardi 6 juin 2023
- Les séances se dérouleront à l'Etablissement d'Accueil du Jeune enfant « A P'tits Pas » à Montrevel-en-Bresse
- La conférence se déroulera le jeudi 6 avril 2023 de 20h00 à 22h30 à l'espace 351, 200 rue Charrière Basse à Montrevel-en-Bresse
- Les séances ateliers parentalité et la conférence ont un coût global de 775 € (575 € à la charge de l'Etablissement d'Accueil du Jeune enfant « A P'tits Pas » et 200 € à la charge du Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté »)

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 février 2023

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance